L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 MAI 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAINE & WEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 1[illegible] rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 8 MAI 1847.

La révolution politique dont les symptômes se sont si énergiquement prononcés dans les six derniers mois, continue sa marche triomphante. Les whigs reconquièrent peu à peu leur ascendant. Aux cris de triomphe que leur avaient fait pousser les succès obtenus par eux dans le Nord et dans l'Ouest, leurs adversaires répondaient: "Vous n'êtes pas au bout; attendez la Virginie; c'est là l'inébranlable rocher qui doit briser le flot envahisseur; c'est dans "l'Old Dominion" que vous entendrez ce mot fatal: "*Vous n'irez pas plus loin!*" Nos adversaires en effet devaient se croire bien sûrs de ce grand Etat qui a toujours été leur plus solide rempart; et le fait est que cette fois encore il a résisté; mais avec quelle perte! On le sait. Dans dernier la délégation congressionnelle toute entière, sauf un seul représentant, était locofoco; l'an dernier la législature d'Etat comptait une forte et compacte majorité locofoco;—cette année, les whigs ont enlevé cinq représentants, sinon six, et ils ont, à l'heure qu'il est, si bien anéanti la majorité dans la législature qu'on ne sait point quelle sera la composition de ce corps. Ce n'est pas là encore une victoire, nous le savons bien; mais c'est une de ces défaites qui font dire à l'ennemi: "Encore deux triomphes comme celui-là, et nous sommes perdus."

C'est énorme d'être arrivé à ce point; c'est énorme d'avoir prouvé que les whigs, même dans la forteresse la plus imprenable du locofocoïsme, peuvent lutter vigoureusement contre leurs adversaires. C'est énorme pour nos frères de la Virginie de s'être relevés aussi brillamment qu'ils viennent de le faire, de la déroute éprouvée aux précédentes élections. On peut, sans trop d'optimisme, se féliciter d'un pareil résultat; et ce n'est pas seulement à cause des gains immédiats que nous avons faits, mais surtout à cause des progrès que la réaction whig a opérés même sur les points où nous n'avons point triomphé. Sur combien de points n'avons nous pas diminué la majorité des locofocos! Dans combien de comtés ne les avons-nous pas fait trembler pour leur prépondérance! Le parti whig s'est complètement ravivé en Virginie.

Mais l'avantage le plus direct et le plus important qui ressort pour nous des élections de la Virginie, c'est l'influence qu'elles ont sur la composition du prochain congrès. L'*Union* et tous les journaux locofocos comptaient sur la Virginie pour maintenir la prépondérance de l'administration dans le prochain congrès. La Virginie était pour eux l'ancre de salut; mais il fallait qu'elle restât ferme; or elle a un peu chassé, et nous n'en demandions pas plus. Le congrès qui pouvait être incertain avant que la Virginie eut prononcé, ne l'est plus maintenant; et la majorité y sera whig! C'est un point capital. L'administration qui avait déjà grand'peine à vivre avec ses amis, sera morte à l'aise encore avec ses adversaires, et la suprématie qu'ils auront obtenu dans le congrès, sera pour elle le signe infaillible de sa prochaine décadence.

Arrivée du Sarah Sands.

Un postscriptum du *National Intelligencer* de Washington annonce que le vapeur *Sarah Sands* est arrivé à New York dans la soirée du 29 avril. Ce navire, parti deux jours plus tard que le *Cambria*, n'a rien apporté d'essentiellement important. Le marché aux provisions était resté ferme; le coton Mobile et Nouvelle-Orléans n'avait subi aucune variation. Les arrivages en céréales étaient assez abondants, et le tems était favorable à la moisson.

Elections de la Virginie.

Les whigs, assurent pouvoir compter sur un autre représentant au Congrès, ce qui leur en donnerait six. Le gain des whigs à la législature est de dix membres ce qui détruit la majorité que possédait l'an dernier les locofocos.

ESQUISSES LOCALES. — Beaucoup d'entre nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Sollee, imprimeur, se propose de publier en un joli volume les *Esquisses Locales* qui ont eu tant de succès lors qu'elles ont paru dans les colonnes d'un de nos confrères. C'est une heureuse idée, nous le croyons, et ce volume doit d'autant mieux réussir que l'auteur a soumis à une révision sévère et qu'il compte y ajouter quelques nouvelles esquisses. Bien des gens qui ne connaissent les premières que de réputation, s'empresseront de se les procurer, et tous ceux qui les ont lues, ne manqueront pas une aussi bonne occasion de les relire. La publication de M. Sollee doit être d'ailleurs un livre de bibliothèque.

HAVANE.— Par le brick *Orleans*, arrivé hier de la Havane, nous avons reçu nos journaux de cette ville jusqu'au 28 avril. Nous n'y trouvons rien à puiser. Les dates du Mexique sont moins fraiches que celles qui nous sont venues directement. Des pluies abondantes sont tombées dans les environs de Matanzas et ont causé une grande joie dans le pays que désolait la sécheresse.

On lit dans le Courrier d'hier soir:

La compagnie de cavalerie dont le capitaine Dupéru est le chef, et qu'il a été autorisé à lever dans la ville de la Nouvelle-Orléans, pour le service de la guerre du Mexique, est au complet. L'uniforme, qui est celui des Dragons de l'armée régulière des Etats-Unis, a été distribué aujourd'hui, entre midi et trois heures, au bureau d'enrôlement, Bourse St-Louis, aux membres de la compagnie.

Nous apprenons que ce corps, qui a été accepté par l'officier inspecteur, pour faire partie de l'armée, se mettra en marche dans le courant de la semaine prochaine pour Vera-Cruz. Le plus grand enthousiasme règne parmi les membres de cette compagnie d'élite, et tous aspirent à se trouver face à face avec les Mexicains, pour leur donner une leçon de savoir vivre et de savoir faire.

La Louisiane, et généralement l'Union entière, ne pouvaient avoir de meilleur défenseur de la cause nationale que la belle et brave compagnie que le capitaine A. Dupéru a la bonne fortune de commander en ce moment, et qu'il saura conduire à la victoire.

THEATRE D'ORLEANS.

Le bénéfice de Mme Casini a été des plus brillants. Les dames surtout s'y étaient donné rendez-vous et garnissaient les loges de côté d'une double guirlande qui devenait quadruple dans celles de face. On nous assure que les admirateurs et les admiratrices de la charmante et timide prima donna, se sont réunis pour lui offrir un précieux cadeau; sur la scène déjà elle avait reçu une fort belle couronne.

Ce soir, nous reverrons à *Charles VI*, dont la partition gagne à être entendue souvent.

NOUVELLES FRASQUES DES ANTI-RENTIERS— Les anti-rentiers viennent de rentrer en scène et de renouveler leurs actes de violence dans l'Etat de New-York, en dépit de la clémence dont avait usé à leur égard le gouverneur John Young. A la fin de mars dernier, 25 à 30 personnes masquées et déguisées ont pillé la maison de M. Peter Sheldon, dans la ville de Taghkonic, et le 21 avril dix autres anti-rentiers ont fait subir le même traitement dans la même ville à M. Samuel Coons qui a été indignement frappé. Le gouverneur Young a offert dans une proclamation, $500 de récompense pour le premier individu appartenant à chacune de ces deux bandes qui sera arrêté, et $100 pour chacune des arrestations subséquentes. M. Young doit voir que c'est une fatale politique que de transiger avec la révolte; le voilà aujourd'hui forcé de tirer du fourreau où il l'avait remis imprudemment le glaive de la loi, contre les hommes qu'il avait acceptés pour alliés et auxquels il a dû le poste qu'il occupe.

CHRONIQUE LOCALE.

TRISTE ACCIDENT. — Nous avons encore à mentionner un de ces tristes accidents qui ont terminé les jours de plusieurs de nos braves soldats, et qui ne peuvent être attribués qu'à la négligence des victimes. Mardi soir, le sergent Maxey, appartenant à la compagnie du capitaine Gaddy, des volontaires du Kentucky, étant baissé pour ouvrir un coffre, un pistolet qu'il avait dans la poche tomba à terre. La commotion fit éclater la capsule, et toute la charge de l'arme pénétra dans le corps du malheureux sergent, qui est mort hier aux casernes des Etats-Unis, où il avait été transporté après l'accident et où il a langui pendant deux jours, en proie aux plus atroces souffrances. M. Maxey se rendait avec sa compagnie au Mexique.

AUTRE ACCIDENT.— Hier, vers midi, M. William Commons était à cheval sur la Levée, lorsque, arrivé près de la [illegible], voulut faire franchir à l'animal un obstacle d'environ quatre pieds de hauteur. Le cheval effrayé fit un saut si brusque que le cavalier fut désarçonné. Il tomba à terre, mais dans une situation si malheureuse qu'il se fractura une jambe. La fracture est si grave qu'il faudra probablement recourir à l'amputation. M. Commons, [illegible] est fort digne homme.

ENQUETE — Une enquête a été tenue hier, dans une maison située à l'encoignure des rues Phillippa et Girod, sur le corps d'une femme blanche nommée Mary Ann O'[illegible]. Le jury [illegible]

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — D. C. Clark, prévenu de détournement de fonds, a été mis hier en accusation et acquitté. La défense était présentée par M. Randel Hunt.

2ME MUNICIPALITÉ.—David Williams, accusé, comme nous l'avons mentionné dans notre dernier numéro, d'avoir blessé M. Peter Gilbert d'un coup de poignard, a comparu hier devant le recorder Baldwin. Les témoins entendus, il a été sommé de fournir $300 de cautionnement pour répondre de sa comparution devant le juge McHenry.

3ME MUNICIPALITÉ.—Edmond Griffin, ce mari terrible dont nous avons raconté en trois lignes les prouesses, il y a quelques jours, comparaissait hier devant le recorder Seuzeneau. N'ayant pu donner des explications satisfaisantes sur les scènes de meurtre qu'il joue au domicile conjugal, et sur les menaces de mort qu'il profère sans cesse contre sa femme, il a été renvoyé par devant la première Cour de district pour y subir son jugement.

Le Courrier des Etats-Unis qui, à ce qu'il paraît, tient fort à voir respecter les célébrités culinaires, contient le petit paragraphe suivant:

INGRATITUDE DE LA PRESSE—Le restaurateur qui a fait le dîner magnifique donné à M. P. Soulé, est M. Ch. Estingoy, qui tient le restaurant des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans. Tous les journaux louisianais ont indignement estropié le nom de ce Vatel, après avoir savouré ses œuvres. On a dit que les journalistes n'avaient pas la mémoire du cœur; ils devraient au moins avoir celle de l'estomac.

VERDI—On écrit de Florence, à la date du 16 mars:

"Dimanche 14, a eu lieu au théâtre de la Pergola la première représentation du nouvel opéra de Verdi, *Macbeth*. Cet ouvrage a obtenu un succès immense. On a fait répéter quatre morceaux. Une scène de somnambulisme, chantée par la Barbieri-Nini, a électrisé le public. A la première représentation, Verdi a été rappelé vingt-sept fois; à la seconde, trente-huit fois. Après l'exécution, la foule, qui attendait le jeune maître, l'a accompagné jusqu'à son hôtel aux cris de vive Verdi! vive *Macbeth*! Les premières familles de Florence, à la tête desquelles se trouvent le prince Poniatowski, les comtes Demidoff et Corsini, se sont réunies pour offrir à Verdi une couronne d'or du prix de 3,000 fr., qui lui a été remise le jour de la troisième représentation."

CONSERVATION DES PLANTES—Un savant Autrichien, dit le *Corsaire Satan*, a eu l'idée d'employer le galvanisme à la conservation des plantes; il entoure chacune d'elle d'un double cercle en cuivre et en zinc superposés. Quand l'insecte touche à cet appareil, il est tué par la commotion électrique. C'est fort ingénieux, sans doute, mais l'inventeur a oublié de nous dire: 1o. Comment les jolis doigts de nos dames se préserveront d'une commotion assez désagréable en elle-même; 2o. de quel remède peut être son appareil pour la destruction des vers et autres insectes qui rongent les racines, ou de ceux qui en volant échappent à l'action de la pile galvanique. Décidément, nous préférons le procédé beaucoup moins dispendieux qui consiste à entourer chaque plante de quelques pincées de tabac. L'insecte respire cette poudre perfide, éternue à tout rompre, et se brise infailliblement le crâne contre le premier grain de sable venu.

UN SAVANT GÉOGRAPHE.—On voit dans la rue Saint-Martin à Paris, à l'entrée d'un immense magasin d'horlogerie et de bijouterie, une magnifique horloge qui, outre un grand cadran ordinaire pour indiquer les heures de notre longitude, en contient encore d'autres plus petits qui font connaître les heures correspondantes des principaux points du globe, tels que New-York, Pekin, Calcutta, &c. Dernièrement M. S.... examinait cette mécanique en compagnie d'un sien ami, et il n'y comprenait pas grand'chose: l'ami lui explique ce que c'était.—Comment! s'écria avec étonnement M S.... dont les connaissances géographiques ne dépassent pas Versailles ou Corbeil, est-ce qu'il n'est pas la même heure partout! Son Pylade chercha alors à lui faire comprendre que cela ne se pouvait pas, puisqu'on est obligé de régler le temps sur la marche apparente du soleil.—Tout ça ne parait singulier, interrompit l'incrédule M. S.... mais, en tout cas, si cela est, je suis bien sur qu'à présent qu'on perfectionne tout, on aura bientôt trouvé le moyen de régler assez bien les pendules dans tous les pays civilisés, de manière que l'heure soit la même pour tous: ce sera bien plus simple.

UNE TRAHISON.—Mme D...., une des dames que M. de Balzac a rendues célèbres, a su attirer à son char un jeune blond de 22 ans, qui est surtout confit d'admiration pour les beaux cheveux noirs de cette dame.... — système des contrastes.—Très souvent l'Adonis fait la lecture à sa quadragénaire maîtresse, qui prend, pendant ce temps, les poses les plus agaçantes. Dernièrement, il lui lisait un feuilleton sur Mlle Mars, à la fin duquel il est dit que, malgré l'élévation de son esprit, l'illustre comédienne avait un peu de la faiblesse de la femme, et que, voulant dissimuler les ravages du temps, elle se servait, pour teindre ses cheveux en jais, d'une composition dans laquelle entrait du nitrate d'argent; le feuilletoniste ajoutait que ce long usage de cette composition avait pu exercer une influence délétère sur le cerveau.

—Ah! mon Dieu! interrompit Mme D...., oubliant son rôle et la circonstance, et moi qui me sers de cette eau depuis cinq ans!

LA CHARTE PRUSSIENNE—On écrit de Berlin, qu'avant de se décider à octroyer à ses sujets la charte en miniature dont la Prusse s'entretient en ce moment et dont elle n'est pas fière, le roi avait ordonné à ses conseillers de lui faire un rapport sur l'ensemble du système représentatif de France et d'Angleterre.

Le travail achevé, Sa Majesté s'est bornée à en faire extraire un chapitre concernant le vote des impôts. Cet extrait a été promulgué en guise de *Charte*.

Une aussi gigantesque mystification nous remet en mémoire le petit dialogue suivant entre le gérant d'un journal parisien et M. Honoré de Balzac:

Le gérant—Que me prendriez-vous pour m'écrire un feuilleton roman, M. de Balzac?

M. de Balzac—Un franc la ligne.

Le gérant—Donnez-m'en pour six francs.

ETHER—L'éther est toujours à la mode; on en parle ici, l'on en aspire là; c'est une rage comme il y a deux ans le hatchiz, après la publication de la *Croix de Berny* et de *Monte-Cristo*.

On en causait avant-hier soir dans un salon du faubourg St-Germain.

— Quel est votre avis! demandait un jeune homme célèbre par son ignorante suffisance à l'un de nos premiers médecins qui se trouvait là.

—Je ne sais encore, répondit le prince de la science.

—A quoi sert donc d'être de l'Académie? répondit l'interrogateur impertinent.

Un instant après, M. de St-A...., le jeune homme dont il s'agit, interrogé à son tour, se jeta tête baissée dans un fourré d'explications dont il ne put sortir.

Prenant en pitié son embarras, le médecin vint à son secours et lui dit:

—Monsieur, vous voyez à quoi il sert d'être de l'Académie, c'est à ne parler que de ce que l'on sait.

LE PRIX DE L'HISTOIRE.—Le vent est à l'histoire. Il pleut des Tite-Live depuis qu'on sait que le métier est bon.—M. Thiers a vendu un demi-million à l'éditeur Paulin son *Histoire du Consulat et de l'Empire*; M. Louis Blanc n'a livré à une société de libraires son manuscrit de l'*Histoire de la Révolution*, que contre trois cent cinquante mille francs.—Une autre *Histoire de la Révolution*, de M. Michelet, a été vendue cinq mille francs le volume, pour la première édition seulement.—Les *Girondins* de M. de Lamartine ne lui rapporteront pas moins de deux cent mille francs.—On attend une *Histoire des Montagnards*, de M. Alphonse Esquiros, qui serait de même payée très cher.—Les anciens appelaient l'Histoire: *Ferrea vox*. Il faudra changer l'épithète et dire désormais; *Aurea vox*.—La voix d'or.

MUNICIPALITÉ No UN.

Séance du 4 mai 1847.

Le conseil se réunit conformément à l'ajournement.

Membres présents: L'honorable Jos. Génois, recorder et président du conseil.

Et MM. Bureau, Crozat, Derbès, Dupré, Fabre, Lanata et Ramos.

Faute de quorum, le conseil prend un recès de dix minutes.

Le conseil se réunit de nouveau, et les membres présens sont: l'honorable Jos. Genois, président, et MM. Bureau, Crozat, Duplessis, Derbès, Dupre, Fabre, Hagan, Lanata, Pecquet, Ramos et Slingerland.

Sur motion, le conseil se dispense de la lecture du procès-verbal de la dernière séance, et le message suivant du maire est lu:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
le 4 mai 1847.

A M. le Président et MM. les Membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,

J'ai examiné la résolution que vous avez adoptée dans votre dernière séance à l'effet d'abroger toutes les ordonnances prohibitives du jeu de loto dans les limites de la Municipalité No Un, et je la renvoie maintenant à votre considération ultérieure, pour les mêmes raisons que j'ai déjà exprimées précédemment; et en outre parce qu'elle est contraire, dans mon opinion, à l'ordonnance passée par le conseil général le 14 novembre 1846, laquelle défend expressément à toutes personnes de tenir dans les limites de cette ville, aucun des jeux de hasard ou de loto.

J'éprouve, n'en doutez pas, le plus vif regret de me trouver en désaccord avec vous, [illegible] sur cette question déjà si souvent agitée, mais je désire qu'il soit bien entendu, que toutes les fois qu'il m'est arrivé de refuser ma sanction aux résolutions du conseil qui étaient de même nature que celle qui nous occupe aujourd'hui, je n'ai été [illegible] [illegible]

[illegible] Les appartements de l'hôpital sont actuellement encombrés de malades, et qu'il débarque journellement dans notre port, venant des pays étrangers, un nombre considérable de personnes affligées de la plus affreuse misère.

Je suis avec respect,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
Signé A. D. CROSSMAN, maire.

Sur motion on s'occupe du message du Maire, paragraphe par paragraphe.

Le premier paragraphe est lu.

M. Fabre demande que le Conseil insiste sur la résolution adoptée à la dernière séance, relative au jeu de loto, nonobstant le veto du Maire.

L'appel nominal étant demandé sur cette motion, MM. Bureau, Crozat, Derbès, Fabre, Giquel, Gourdain, Lanata et Ramos votent en faveur de la motion—8 voix—et MM. Duplessis, Dupre, Hagan, Pecquet, Slingerland et Shiels votent contre—6 voix.

En conséquence, la motion de M. Fabre ne prévaut pas.

M. Fabre demande que le Conseil se dispense de ses règles et qu'il lui soit permis de présenter une résolution. Cette motion est rejetée.

Le second paragraphe du Message du Maire est lu.

M. Ramos présente la résolution suivante:

Résolu que l'époque fixée pour la fouille du Canal Girod est et demeure par la présente renvoyée jusqu'au premier lundi de novembre prochain, nonobstant toute résolution à ce contraire.

M. Ramos demande l'adoption de cette résolution.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion, MM. Crozat, Duplessis, Derbès, Dupré, Fabre, Gourdain, Hagan, Pecquet, Ramos, Slingerland et Shiels votent en faveur— 11 voix—et MM. Bureau, Barthe, Giquel, Lanata et Richardson votent contre—5 voix.

En conséquence, ladite résolution est adoptée.

M. Dupre ayant voté pour l'adoption de cette résolution, motive son vote de la manière suivante:

Je vote pour l'adoption de la résolution parceque les membres qui représentent le cinquième district sont opposés à la fouille du Canal Girod.
A. DUPRE.

Il est ordonné que la communication suivante transmise par le Maire, dans son message, soit inscrite dans le procès verbal de cette séance.

A l'honorable Maire et Messieurs les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

MESSIEURS,

Vos communications adressées au Bureau de Santé à l'effet d'obtenir son opinion relativement à la fouille du Canal Girod, ont été reçues et renvoyées à un comité composé des soussignés, qui ont l'honneur de rapporter qu'ils se sont fait accompagner par M. Surgi et ont examiné le Canal Girod, le Canal Claiborne ainsi que la machine à dessécher si admirablement établie par M. Commany.

Bien que dans vos communications, vous ne fassiez pas mention du Canal Claiborne, cependant comme il se jette dans le Canal Girod, nous croyons devoir en parler tout en donnant notre opinion sur la fouille de l'autre.

Comme sources de maladies, ces Canaux sont maintenant dans une condition aussi dangereuse qu'ils le seraient si on venait à les fouiller. M. Surgi nous a informé qu'il ne faudrait pas plus de 30 à 40 jours pour faire nettoyer ce Canal, si l'on employait un nombre suffisant de travailleurs, c'est à dire que ce travail serait terminé vers la mi-juin.

Cependant nous croyons devoir faire remarquer que la question maintenant n'est pas d'ouvrir un nouveau Canal, mais simplement de nettoyer un Canal qui est déjà fouillé et qui est maintenant très humble.

Le voyer nous a dit que la vase qu'on enlèverait de ces canaux, n'en couvriraient pas les bords de plus de deux à trois pouces, et qu'elle sècherait dans le cours de deux jours, sous l'influence d'un soleil ardent.

Il nous a fait encore observer que cette vase une fois séchée serait immédiatement enlevée par les habitans des environs qui s'en serviraient comme de fumier pour leurs jardins.

La population étant plus dense dans les environs du Canal Claiborne qu'elle ne l'est vers le Canal Girod, on devrait commencer d'abord le nettoiement du Canal Claiborne.

Il aurait été plus convenable de faire cette fouille pendant l'hiver, mais après avoir murement réfléchi, le comité croit que si le travail peut être achevé vers le 10 ou le 15 juin, la santé des habitans du voisinage n'aurait pas à en souffrir. Vers cette époque, les pluies d'été qui sont très abondantes, et la machine hydraulique récemment mise en opération dans la première municipalité et pour laquelle nous sommes redevables à M. John Commony, suffiront pleinement pour laver les canaux en question, chaque jour, en les tenant propres et sans odeur.

Quelle que soit la différence d'opinion qui existe parmi les médecins sur l'utilité de nettoyer ces canaux durant l'époque mentionnée, tous sont d'accord qu'il serait inopportun et dangereux d'en commencer la fouille après la mi-juin.

Presque tous les habitans des environs sont acclimatés, et par conséquent ils n'ont rien à craindre de la fièvre jaune. Ces canaux, dans leur condition actuelle aussi bien que pendant la fouille, peuvent créer des fièvres intermittentes. Tout dépend de l'activité et de la promptitude que l'on mettrait pour achever le travail;—et si le Conseil ordonnait ce travail, le comité suggèrerait de faire deux contrats, et que les contracteurs soient tenus de terminer leurs travaux à époque fixe.

Le comité, en terminant son rapport, vous informera que M. Commony lui a fait voir, au bout du canal Girod, sur le bayou St Jean, une grande quantité de boue semblable à celle qu'il a vue dans le canal Claiborne et au commencement du canal Girod, qui avait séché dans l'espace de quelques jours et n'avait amené aucune odeur désagréable. La question ayant été discutée devant le Bureau de santé, le comité a été autorisé de vous présenter ce rapport comme réponse à votre enquête;—et il vous le soumet respectueusement.

Signé J. U. LANDREAUX, M. D.
W. P. HORT, M. D.
Y. R. LEMONIER, M. D.

Nlle-Orléans, le 3 mai 1847.

Sur motion et après dispense des règles, il est permis à M. Fabre de présenter la résolution suivante:

Attendu que le Maire déclare d'une manière positive, dans son message, que le jeu de loto est contraire aux lois de l'Etat et aux ordonnances du Conseil Général; et attendu que dans l'opinion de ce Conseil, il est du devoir du Maire d'empêcher qu'on ne viole lesdites lois et lesdites ordonnances,

Il est résolu que le Maire est et demeure requis de faire arrêter et traiter conformément à la loi (comme elle est par lui interprétée), tous ceux qui tiennent le jeu de loto dans la 3ème Municipalité.

M. Giquel demande l'adoption de cette résolution.

L'appel nominal étant réclamé sur cette motion,

MM. Bureau, Crozat, Derbès, Fabre, Giquel, Lanata et Ramos votent en faveur—7 voix.

Et MM. Barthe, Duplessis, Dupré, Gourdain, Hagan, Pecquet, Richardson, Slingerland et Shields votent contre—9 voix.

En conséquence la motion ne prévaut pas et la résolution est rejetée.

M. Giquel motive son vote de la manière suivante:

Je vote en faveur de la résolution parce qu'il est à ma connaissance que le Maire a été informé, par un membre du Conseil Général, que l'on jouait le jeu de loto dans la 3ème Municipalité.
E. GIQUEL.

Sur motion, le 3ème paragraphe du message du Maire est lu, et sur motion de M. Fabre, il est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Appel des Comités.

M. Richardson, rapporteur du comité de finances, soumet les états hebdomadaires des trésoriers de cette Municipalité, savoir:

Trésorier du département des travaux publics, balance en caisse.................. $ 317 91

Trésorier du département de la Police.................................... 6,089 03

M. Duplessis, rapporteur du comité de police, présente le rapport et les résolutions suivants:

Le comité de police, auquel avait été référée la pétition de E. B. Harris et autres, se plaignant que les charrettes à meubles obstruent la rue Royale,—a l'honneur de rapporter que le comité étant d'opinion que permettre aux voitures à meubles de stationner dans une rue aussi étroite que la rue Royale, serait non seulement un sujet de plaintes pour les personnes qui résident dans le voisinage immédiat, mais encore une source de désagrément pour le public en général, attendu que ces voitures gênent le passage de cette belle rue;—en conséquence il vous soumet les résolutions suivantes:

Résolu qu'à l'avenir, l'espace de dix pieds, à partir du bord du trottoir supérieur de la rue du Canal, compris entre les rues Bourbon et Royale, est et demeure réservé comme une station pour les voitures à meubles exclusivement,—nonobstant toute ordonnance ou partie d'ordonnance contraire à la présente.

Résolu qu'à dater de la promulgation de cette ordonnance, il ne sera permis à aucune voiture à meubles de stationner dans les rues de cette Municipalité, excepté dans l'endroit désigné cidessus, à moins que ce ne soit pour prendre ou déposer une charge, sous peine d'une amende de deux piastres au moins et de dix piastres au plus—si le conducteur est libre; et s'il est esclave il recevra vingt-cinq coups de fouet, à moins que le propriétaire ou le locataire ne préfère payer l'amende.

Signé JACKSON DUPLESSIS,
CLEMENT RAMOS,
J. LANATA,
J. T. SLINGERLAND,
E. GIQUEL.

M. Duplessis, au nom du même comité, présente les résolutions suivantes:

Résolu que le comité de police est et demeuré par la présente autorisé à nommer un officier additionnel de la police du jour, lequel remplira sur la levée, conjointement avec celui qui est déjà nommé, les devoirs spéciaux qui leur sont imposés.

Résolu que le salaire de chacun desdits officiers sera de quarante-cinq piastres par mois.

M. Derbès propose d'amender la seconde résolution en y insérant à la fin les mots "et que le salaire de tous les employés de la police du jour sera de quarante-cinq piastres par mois."

M. Hagan propose d'amender cet amendement, en insérant le mot "quarante" au lieu des mots "quarante-cinq."

M. Fabre demande la question préalable et réclame l'appel nominal sur sa motion.

[illegible]

Derbès, Gourdain, Hagan et Pecquet votent contre—4 voix.

En conséquence lesdites résolutions sont adoptées sans amendement.

Sur motion et après dispense des règles, M. Gourdain présente la résolution suivante, laquelle après avoir été amendée par M. Fabre, est adoptée:

Attendu que plusieurs familles d'émigrants venant d'Europe, et dernièrement débarquées dans le port, se trouvent sans subsistance et accablées par la maladie, et attendu qu'un sentiment de charité nous porte à assister nos semblables et à secourir les pauvres quelque soit leur pays et leur religion;

En conséquence il est résolu que le trésorier du département de la police est et demeure par la présente, autorisé à mettre à la disposition du comité de charité, la somme de cent cinquante piastres; laquelle somme sera distribuée par le dit comité parmi les familles d'émigrants qui se trouvent dans le 6e District de cette Municipalité, et ont besoin de secours.

M. Bureau demande que le Conseil se dispense de ses règles, et qu'il soit permis de présenter une résolution, — sa motion ne prévaut pas.

M. Pecquet, au nom du comité des réclamations, présente le rapport et la résolution suivante:

Le comité des réclamations auquel avait été renvoyée la lettre des assesseurs de la Municipalité No Un,—a l'honneur de rapporter que le compte de A. Brusle, pour fournitures de papier, &c. aux dits assesseurs, est juste et doit être payé.

En conséquence votre comité vous soumet la résolution suivante:

Résolu que le trésorier est autorisé et requis de payer sur le mandat du Maire, à A. Brusle, la somme de vingt-deux piastres cinquante cents pour papiers, &c. fournis aux assesseurs de la Municipalité No Un.

Votre comité rapporte aussi que c'est par erreur que la lettre de M. C. Morel, lue à la dernière séance, lui a été référée.—Cette lettre qui contenait une réclamation de M. Morel, pour une somme qui est due en vertu d'un contrat entre lui et cette Municipalité, avait déjà été référée au comité judiciaire qui a déjà fait son rapport.

En conséquence votre comité demande à être déchargé de la considération ultérieure de cette affaire.

Signé: P. PECQUET, rapporteur,
A. DUPRE,
J. T. SLINGERLAND.

L'appel nominal étant demandé sur l'adoption de la résolution comprise dans le rapport dudit comité,

MM. Bureau, Barthe, Duplessis, Dupré, Fabre, Gourdain, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Slingerland et Shiels votent en faveur—12 voix. Et MM. Derbès et Giquel votent contre—2 voix.

En conséquence ladite résolution est adoptée et le rapport est adopté.

M. Giquel, au nom du comité d'incendies, présente la résolution suivante:

Résolu que le Maire est et demeure par la présente autorisé à tirer un mandat en faveur de la compagnie des pompiers No 10, pour cinq cents pieds de tuyaux, et aussi pour trois cents pieds de tuyaux en faveur de la compagnie de pompiers No 4— Bien entendu que lesdites compagnies remettront leurs vieux tuyaux à la Municipalité.

M. Fabre propose de mettre cette résolution à l'ordre du jour de la séance prochaine.

L'appel nominal est demandé sur cette motion.

MM. Bureau, Dupré et Fabre votent en faveur de la motion—3 voix. Et MM. Barthe, Duplessis, Derbès, Giquel, Gourdain, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Slingerland et Shields votent contre............... 11 voix.

Sur motion de M. Fabre, cette résolution est amendée en y insérant à la fin le proviso suivant, "Bien entendu que le coût desdits tuyaux ne devra pas excéder huit cents piastres."

Et la résolution ainsi amendée et conçue, ainsi qu'il suit est adoptée:

Résolu que le maire est et demeure par la présente autorisé à tirer un mandat en faveur de la compagnie des pompiers No 10, pour cinq cents pieds de tuyaux, et aussi pour trois cents pieds de tuyaux en faveur de la compagnie des pompiers No 4. Bien entendu que les dites compagnies devront rendre à la municipalité leurs vieux tuyaux; et bien entendu aussi que le coût desdits nouveaux tuyaux n'excédera pas huit cents piastres.

M. Lanata, au nom du comité de charité, présente la résolution suivante laquelle est adoptée après avoir été amendée par M. Derbès:

Résolu que l'allocation mensuelle faite par cette municipalité au profit des pauvres sera augmentée de cent piastres; et qu'à l'avenir l'allocation mensuelle sera de trois cents piastres au lieu de deux cents piastres, comme elle est maintenant établie par ordonnances; laquelle somme sera divisée entre les divers districts dans une proportion qui sera établie par le comité de charité; mais il est entendu que le 2me et le 7ème districts auront droit à une proportion.

Sur motion il est permis à M. Derbès de présenter la résolution suivante:

Résolu qu'à l'avenir les salaires des hommes de la garde du jour de cette municipalité seront fixés à quarante cinq piastres.

M. Hagan propose d'amender cette résolution en y insérant les mots suivants: et que le salaire des hommes de la garde de nuit sera de quarante piastres.

M. Fabre propose de renvoyer au comité de police, la résolution ainsi que les amendements.

M. Derbès demande la question préalable.

L'appel étant demandé sur cette motion, MM Derbès, Gourdain, Pecquet et Shields votent en faveur de la motion—4 voix.

Et MM Bureau, Barthe, Duplessis, Dupré, Fabre, Hagan, Lanata, Richardson et Slingerland votent contre—9 voix.

En conséquence la motion de M. Derbès ne prévaut pas, et sur motion la dite résolution ainsi que l'amendement de M. Hagan sont renvoyés au comité de police.

Sur motion il est permis à M. Bureau de présenter la résolution suivante:

Résolu qu'à l'avenir il sera du devoir du voyer, avant d'employer au service de cette municipalité, des charretiers, d'exiger des propriétaires des dites charrettes la preuve qu'ils ont pris une licence dans la première municipalité.

Résolu qu'il sera du devoir du médecin nommé par ce Conseil, d'examiner les nègres employés par mois par cette municipalité, et ledit médecin devra aussi délivrer un certificat portant que le nègre a ou n'a pas la force suffisante pour gagner les gages qui lui sont donnés par mois.

M. Shields propose d'amender la seconde résolution en y insérant les mots: "et qu'à l'avenir aucun esclave ne sera employé au service de cette municipalité. Cet amendement est rejeté.

M. Fabre propose d'amender les dites résolutions, en y ajoutant la résolution suivante:

Il est de plus résolu qu'à l'avenir aucun esclave appartenant à un alderman de ce Conseil ne sera employé par cette municipalité.

L'appel nominal étant réclamé sur cet amendement, MM. Bureau, Fabre, Lanata et Shields votent en faveur de l'amendement— 4 voix.

Et MM. Barthe, Duplessis, Derbès, Dupré, Gourdain, Hagan, Pecquet, Richardson et Slingerland votent contre—9 voix.

En conséquence l'amendement est rejeté et les dites résolutions sont adoptées sans amendement.

Sur motion de M. Slingerland le Conseil procède à l'élection d'un ingénieur pour la machine hydraulique de cette municipalité.

Lecture est faite des lettres des candidats suivants, savoir:

MM. Jos. Kevish, J. Pernot, Douglass, Bell, Goetz, Desnoyet, John Mullon et Wm. Roddy.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin. 13 membres présents:

MM. Duplessis et Derbès sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

M. Pernot reçoit 1 voix.
" Douglass " 3 "
" Bell " 6 "
" Desnoyet " 2 "
" J. Mullon " 1 "

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des voix, le Conseil procède à un second ballotage.

M. Duplessis annonce que M. Douglass n'est plus candidat.

Les votes sont déposés dans le scrutin. Les mêmes vérificateurs sont nommés.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

M. Bell reçoit 9 voix.
" Desnoyet " 4 "

M. Bell ayant obtenu la majorité requise des voix, est déclaré dûment élu ingénieur de la machine hydraulique de cette municipalité.

M. Barthe ayant obtenu la dispense des règles, présente la résolution suivante:

Résolu que la fouille de tous les canaux dans les limites de cette Municipalité, sera suspendue jusqu'au premier lundi de novembre prochain 1847, et qu'aucun nouveau canal ne sera fouillé avant cette époque.

M. Fabre propose de renvoyer cette résolution au comité des améliorations. Cette motion ne prévaut pas.

M. Barthe demande l'adoption de sa résolution et réclame l'appel nominal sur sa motion.

MM. Bureau, Barthe, Duplessis, Derbès, Dupré, Fabre, Gourdain, Hagan, Lanata, Pecquet, Richardson, Slingerland et Shiels votent contre, 13 voix.

En conséquence la dite résolution est rejetée.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 10 courant, à 6 heures P. M. précises.
EMILE WILTZ, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI soir, 7 mai 1847.

COTON.—Arrivé depuis ces trois derniers jours de Louisiane et Mississippi 993 balles; Tennessee et North Alabama, 2794; Arkansas, 77; Mobile, 264; en tout 4,146 balles. Expédié dans le même laps de temps, pour Liverpool, 1,065 balles; Havre, 200; New-York, 441; Boston, 1912; Baltimore, 84, en tout 4,250 balles, ce qui fait une réduction au stock de 112 balles, et laisse en mains y compris ce qui se trouve sur navires non expédiés aujourd'hui, un stock de 211,253 balles.

ETAT DU COTON.

1846 Sept 1er. Stock en mains....		6,549
Arrivé durant les trois jours,	4,146	
Arrivé antérieurement..........	681,308	
		685,454
		692,017
Expédié durant les trois jours,.....	4,250	
Expédié antérieurement........	475,930	
		480,180
		211,253

Il y a eu bonne demande pour le coton, depuis notre dernier rapport, et le marché a repris une nouvelle fermeté. Les ventes de mercredi ont été de 1,500 balles, et celles d'hier de 3,000 à des prix en plein. Dans le courant de la journée il s'est écoulé 1,800 balles; et le marché s'est clôt avec fermeté au cours ci après:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.	
Inferior	9¾ @ 10
Ordinary	10¾ @ 10¾
Middling	11 @ 11¼
Good Middling	11½ @ —
Middling Fair	11¾ @ 11½
Fair	12 @ 12¾
Good Fair	13 @ —
Good and Fine	13½ @ —

Tennessee et North Alabama. Average ¼ st.	
Good	00 @ 00
Common	00 @ 00
Extreme fresh	00 @ 00

VENTES—60 balles @ 11¼; 40 @ 10¾; 150 @ 10¾; 900 @ 10½; 170 @ 10¾; 453 @ 11¾; 111 @ 10¾; 165 @ 11 1/8; 100 @ 12¾; 174 @ 11; 40 @ 12¾; 154 @ —; 174 @ 10¾; 1000 @ 11¾; 50 11¾; 70 @ 10¾ cents par livre.

TABAC.—Arrivé durant ces trois derniers jours, 1354 boucauts;—expédié dans le même temps, pour New-York 52 boucauts.— Stock en entrepôt et sur navires non expédiés 14,671 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1846 Sept 1er. Stock en main......		17,046
Arrivé durant les trois jours,....	15.54	
Arrivé antérieurement.........	16 447	
		19,991
		36,937
Expédié durant les trois jours..	52	
Expédié antérieurement..........	22,214	
		22,266
		14,671

Depuis notre dernier rapport, les transactions sur le tabac n'ont été que modérées, et se sont faites aux cours précédents. Les ventes comprennent 350 boucauts. Nous continuons à coter comme précédemment Inférieur 1½ @ 2¼, commun 2¾ @ 3; fair 3¼ @ 4, fin 4½ @ 5, choix 5½ @ 6¼; capes de cigares 2¾ @ 12 cents la livre.

SUCRE.—Il n'y a eu que des demandes modérées pour le sucre, depuis trois jours—400 boucauts ont été payés aux prix précédents, c'est à dire 5¾ @ 7¼ cents la livre, pour les plus communes aux plus belles qualités. Nous n'avons pas appris qu'il y ait eu de ventes sur plantation.

SUCRE HAVANE.— Cette sorte est en grande quantité sur place; mais elle est peu recherchée. Depuis notre dernier rapport il s'en est vendu 350 caisses.

MÉLASSES.— Petites ventes à 29 et 30 cents le gallon, pour la belle qualité. On n'a rien vendu sur plantations.

CAFÉ.—Il n'y a eu que de faibles transactions sur le café Rio, et le cours de la place n'a point éprouvé de changement. Nous continuons à coter 7¼ @ 7¾ cents la livre.

WHISKEY.—Ce spiritueux est difficile à la vente. On a payé 21 cents le gallon de la qualité rectifiée.

FARINE.—Le marché maintient son activité, et vu le peu d'arrivages de l'intérieur les détenteurs sont à même d'obtenir les prix en plein. Les ventes durant ces trois derniers jours se sont élevées à 13,000 barils, à raison de [illegible] pour l'Ohio, $6 1/4 @ 6 25 pour l'Illinois de choix; et $6 25 @ 6 50 pour le St-Louis, moulin de la ville.

GRAINS.—De fortes transactions ont eu lieu sur le maïs, ce qui a donné au marché aux grains plus de fermeté. Nous avons note des ventes s'élevant à 100,000 boisseaux, au taux de 55 @ 63 cents pour le maïs inférieur et en lots mélangés, et de 63 @ 70 cents pour le jaune. En ble, il s'est écoulé 20,000 boisseaux à $1 05 et 1 10 le boisseau. On a vendu de l'avoine en sacs à 45 et 46 cents le boisseau. Sur les têtes, il ne s'est rien fait.

PRODUITS DE L'OUEST.— Depuis notre dernier rapport, les affaires ont été modérées, sans avoir perdu de sa fermeté. PORC—1800 barils ont été vendus à nos anciens cours, soit: Mess, $16 00 @ $16 25. Prime, $13 00 M. O. $15 50 @ $16 00. BŒUF—Les transactions sont très limitées; nous cotons Mess, $13 50 @ $14 00; Prime, $11 00 @ $11 50. GRAISSE—bonne demande de 7¼ @ 9¼ c. par livre, pour les qualités extrêmes. BACON—Il y a bonne demande aux anciens prix, savoir: plats côtes, 8¼ @ 9 c.; épaules, 5¾ @ 6 c.; jambons, 6 @ 11 c. par livre. BEURRE de l'Ouest, est calme, les prix ont tombé à 10 @ 12½ c. par livre. Fromage 11½ @ 12 c. par livre.

CHANGE.—Il y a bonne demande sur le change à l'étranger, les cours ont légèrement haussé: sterling 5¼ @ 6¾ pour cent de prime; france 5 f. 35 @ 5 f. 40. New-York à 60 jours 1¼ @ 1¾ pour cent d'escompte; à vue, pair à ¼ pour cent d'escompte.

FRETS.—Calme, coton pour Liverpool ¾d.; farine, 6s. 6d; maïs, 18d. Farine pour le Havre, 1 f 50; blé, 45, coton, 1¾ c.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Aurelius, Crocker, pr Boston.
Barque St-John, Dick, pr Liverpool.
Acteon, Daly, pr Liverpool.
Brick Topaz, Spaley, pr Matanzas.
J Balch, Wright, pr Marseilles.
Goelette Wm Bryan, Ryan, pr Brasos.
Laura Jane, Delano, pr Baltimore.
Henry Plantagnet, Caro, pr Pensacole.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Beaufort District, Crews, Charleston.
Gen Washington, Lowe, de Vera Cruz.
Brick Orleans, Shneider, de la Havane.
Mary Jane, Hussey, de Vera Cruz.
Pilas Moreau, Long, de Rio Janeiro.
David Duffield, Collet, de Wilmington, N C.
Goelette Henry, Lawery, de Vera Cruz.
Sam R Jackson, Higgins, de Braso.
Pennsah et Josephine, Young, de Vera Cruz.
Abby Morton, Cornish, de Vera Cruz.
Martha Elizabeth, Winch, de Brasos.
Mitis, Thompson, de Vera Cruz.
Eliza R Leiber, ——, à la pointe.
Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile.
Mobile, Sutton, de la Mobile.
Natchez, Leathers, de Grand Golfe.
Belle Isle, Labarthe, de St Martinville.
Saladin, Coleman, de Louisville.
Belle of Arkansas, Caldwell, de Point Pleasant.
Missouri, Twichell, de St Louis.
Music, Delaree, de Longueville.

MEMORANDA.

Le brick Orleans annonce que le brick Mary A Jones était en chargement pour ce port et que deux navires de guerre français et un navire de guerre espagnol se trouvaient à la Havane le 2 du courant.

Au bas du fleuve et montant:

Une barque, dont le nom est inconnu.

SANS RESERVE.
IL SERA OFFERT EN VENTE
chez KING, 72, RUE DE CHARTRES,
VINGT-SEPT COLIS DE
Marchandises sèches en consignation.

VENANT de recevoir des ordres positifs de clore trois envois de belles marchandises, les acheteurs sont prévenus, qu'il est positivement de leur intérêt de venir s'approvisionner immédiatement parce que toutes marchandises qui seront invendues le 1er juin, seront envoyées à l'encan et vendues pour n'importe ce qu'elles rapporteront. Désirant nous même gagner la commission d'encan, nous ferons tous nos efforts pour vendre en magasin. Ce grand assortiment se compose en partie des articles suivants: Toiles d'Irlande et linons, toiles à draps, torchons, diaprés, mouchoirs de batiste fil, diapré de Russie, linge de table damassé et en fil, mousseline françaises, anglaises, écossaise et américaine, dentelles et bordures, entre deux et bordures de jaconat etc. coutils, nankins, cotonnades, gambroons, guinghams, étoffes à moustiquaires, etc. etc.
Ombrelles, parasols, parapluies.
S'adresser à KING,
8 mai—6f3 p s 72 rue Gravier

ON demande à louer ou à acheter un esclave de 20 à 25 ans, sachant conduire une voiture et soigner les chevaux. S'adresser à M. Duhibe, jr, 149, rue de Chartres. 6mai—3f

EAU DE VIE de la Rochelle—
5 demi-pipes Cognac, de preuve, John Durand & Co.
10 quarts pipes do do de
à vendre au débarquement du Pionier, par
8 mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

SUCRE Havane—105 caisses, en débarquement du brick Orléans, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
2 mai 32, Vieille Levée.

POIS vaches de la Caroline—A vendre au magasin de W. DINN, 11, Commune. 6mai

CIGARES de la Havane—200,000 des meilleures fabriques et qualités assorties, à vendre par
B VALLS, 93, Commune

TABAC de la Havane—40 balles pour capes et tripes, à vendre par B. VALLS,
8 mai 93, Commune

CAFE DE LA HAVANE—70 sacs, à vendre par
B. VALLS, 93, Commune

AMANDES amères—300 livres, à vendre par
B. VALLS, 93, Commune

AMANDES douces écorces—[illegible] à vendre par B. VALLS, 93, Commune

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] B. VALLS, 93, Commune

[illegible]

Véritable Baume de Colombie.

Une belle chevelure est la parure d'une femme. C'est une vérité qu'il est inutile de répéter, car toutes les femmes en sont convaincues. Pour la conserver, il faut employer le Baume de Colombie, dont les avantages sont de lui donner un brillant magnifique, de la faire boucler, de l'empêcher de grisonner et de tomber. Ce baume est le seul qui ait une vertu réelle. Il ne se vend qu'au No 30, rue Poydras, magasin où l'on trouve le véritable Remède Magique. 4 mai

Cours de Tenue de livres théorique et pratique.

M. CONNIER ouvrira, le 15 courant, un cours de tenue de livre qui comprendra à la fois des leçons théoriques qu'il donnera de 7 à 8 heures 1/2 du soir, dans son office, passage de la Bourse, No 20, et des applications pratiques qu'il enseignera sur le terrain. 5 mai—15

SUCRE de la Havane.—150 caisses en débarquement du brick Helen, à vendre par
5mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

COGNAC.—10 demi pip. Maglory, fine champagne, 10 quarts do do
En débarquement du Robert Parker, à vendre par
5mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

VINS pour Familles.—20 barriques en débarquement du Robert Parker, à vendre par
5mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

COGNAC.—15 demi pip. Maglory, fine champagne, 20 quarts do do do
20 quarts vieux cognac supérieur, 1805,
200 barils vin blanc, supérieur,
150 barriques vin rouge, divers crus et très vieux,
100 caisses vin Haut Talence,
10 do prunes en jarres à vendre par
5mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

10 CAISSES COTON blanc convenable pour le marché mexicain à vendre par
5mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

1000 livres Saucissons du pays, imitation de Lyon, à vendre par
J. & J. TARDOS, 15, Conti.

REÇU 2,000 Sangsues de la Havane, par le brick Adam Gray, à vendre à la pharmacie de
DOMINIQUE CASTELNAU,
5mai coin Royale et St Louis.

VANILLE—5 caisses vanille, en débarquement de la goëlette Orégon, de Tampico, et à vendre par BERTRAND & SIBOS,
5mai Encoignure Royale et Bienville.

CAFE RIO—1,000 sacs très supérieur, de la montagne, à vendre par J W STANTON & Co.
5 mai Encoig. Magasine et Lafayette.

L'ECHO DES FEUILLETONS

LA 5ème livraison de l'Echo des Feuilletons contenant la suite de "La Quiquengrogne", par Emile Chevalet, vient d'être reçue par le soussigné, agent.
VON. HEBERT,
149, rue de Chartres.

N. B.—Il reste encore quelques abonnements à placer: le prix est de $2 50 par an. 3 mai

AU DESSOUS DU PRIX COUTANT.

AUJOURD'HUI, le soussigné continue la vente de son stock de marchandises sèches, au dessous du prix d'importation.
Il y a de bons marchés à faire.
3mai A. C. GOUGH, 29, Chartres.

OMBRELLES—200 ombrelles extra riches, à des prix très bas. Aussi —2 caisses toile d'Irlande de superfine, pour devants de chemises 2 caisses Platille, à vendre au dessous des cours par
5mai A. C. GOUGH, 29, Chartres.

CHEMISES COULEUR—Une caisse 70 douzaines chemises françaises dessins nouveaux, bon teint et à vendre par les soussignés,
LOBSON & SILVESTRE,
3 mai 67 rue de Chartres

DRAPS ET CASIMIRS—Un nouvel envoi draps noirs ordinaires et extra fins; drap écarlate, satin noir uni et grain poudre, etc. à vendre par
LOBSON & SILVESTRE,
3 mai 67 rue de Chartres

MERINOS—[illegible] pièces mérinos français, uni et façonné, très fin, à vendre par
LOBSON & SILVESTRE,
3 mai 67 rue de Chartres

BLANC de baleine —150 caisses assorties à vendre par J. W. STANTON,
3mai coin Magasin et Lafayette

HUILE de blanc de baleine—1,500 gallons d'hiver blanche et non-blanchie, à vendre par
J. W. STANTON,
3mai coin Magasin et Lafayette

BŒUF, JAMBONS, GRAISSE.—165 barils bœuf mess, prime. 50 barils jambons de H. Billings, pour de la marine et convenables aux familles, 100 barils excellente graisse ferme, à vendre en magasin par JOHN O. WOODRUFF,
3mai 60, rue du Camp.

PORC mess—100 barils, à vendre en magasin, par
JOHN O. WOODRUFF,
3mai 60, rue du Camp.

CHANVRE &c—44 balles chanvre et 5,000 sacs en pitre, à vendre par JOHN O. WOODRUFF,
3mai 60, rue du Camp.

COGNAC Pellevoisin—5 demi-pipes, 10 quart-pipes et 20 barriques cognac Pellevoisin de preuve, en débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
24 avril—1m 90, rue de la Douane.

UNE caisse de chapeaux de soie de Paris, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
24 avril—1m 90, rue de la Douane.

SARDINES à l'huile—4,000 boîtes & demi boîtes de sardines à l'huile, de la marque bien connue "R. Guillon," en débarquement et à vendre par
AUGUSTE MIHLIER,
22av Rue St Louis, 69.

TABAC DE CUBA—100 balles pour capes et tripes, arrivées récemment par le brick Lima, à vendre par L. CANTIN,
29av 42, Gravier.

FROMAGE DE GRUYERE de la marque bien connue Yersin & Lecoultre, un lot à vendre à livrer sous peu de jours par
LOBSON & SILVESTRE,
8 av 67 rue de Chartres

Chemises de couleur.

REÇU par le navire Tagliona, du Havre, une caisse chemises de couleur, convenables pour le marché mexicain, à vendre avec le privilège du "Draw back," par LOBSON & SILVESTRE,
22av 67, rue de Chartres

60 Balles Denims (Columbian), à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
17av 40, rue Gravier

GRAISSE EN FEUILLES—100 barils en débarquement du vapeur Gen. Worth, venant de St Louis, à vendre par D. LANATA,
29av 9, Jefferson.

SUCRE—1,850 caisses sucre blanc, jaune et brun en débarquement des navires Lima, Salvadora St Mary et du brick P. Soulé, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
24 av 26, Vieille Levée.

VINS en barriques.—300 barriques Montferrand, St-Emilion, St Estephe Médoc, St Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau d'Aligre, Chateau Balac, Chateau Lafitte et Château Léoville, à vendre par NUMA LACOSTE,
28av 103, rue Royale.

VINS en demi barriques.—300 demi barriques St-Emilion, St Julien, Médoc, Château Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Sauterne, Barsac, Haut Sauterne et Haut-Barsac, à vendre par
28av NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

COGNAC— 30 barils de 20 gallons cognac, A. Seignette et F. Lompuy, à vendre par
28av NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

VINS en caisses—400 caisses de 12 bouteilles et 24 demi bouteilles St Emilion, St Julien, Médoc, Chateau Margaux, Château Lafitte, Château Léoville, Barsac, Sauterne, Haut-Barsac et Haut-Sauterne, à vendre par NUMA LACOSTE,
28av 103, rue Royale.

TABAC—100 balles tabac de Cube, pour capes et tripes, en débarquement du brick Lima, à vendre par L. CANTIN,
28 avril 42, Gravier.

VINS en débarquement des navires California & Robert Parker, de Bordeaux.
26 barriques vin rouge St Estephe, Médoc.
26 do do Macau Médoc.
71 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
B. TALAMON,
27av 182, rue Royale.

SUCRE—110 caisses, en débarquement des bricks Salvadora et Lima venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
21 av 26, Vieille Levée.

COGNAC—15 demi-pipes St. Croix, 6e preuve,
12 do J. J. Dupuy 4e do do
6 quarts do do do
En magasin et à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & CO.,
21 avril 11 et 15, St. Louis

JACONATS—Grandes nouveautés au prix coûtant.
4 caisses Jaconats Dollfus Mieg & Co., nouveaux dessins, à vendre par
30mars H. DE GOER & RIPPLARD,

SUCRE DE LA HAVANE—216 caisses, blanc, jaune et brun; vin de Catalogne—77 demi-pipes; olives—110 barils olives de Malaga; mousse notre—131 balles, en bon ordre; eau-de-vie de Catalogne—32 futailles; miel—4 boucauts miel blanc de la Havane, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
16 av 31, Vieille Levée.

VANILLE—Une caisse vanille, reçue et à vendre par HEPBURN & TURPIN,
6av 31, Vieille Levée.

VIN de Catalogne — 20 pipes vin de Catalogne 10 demi pipes do à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
6av 31, Vieille Levée

VINAIGRE DE VIN BLANC—30 barils vinaigre de vin blanc, première qualité, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
6 avril 31 Vieille Levée

CAFE HAVANE—200 sacs café fin vert, en débarquement des bricks Titi et T. Street, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 mai. 34, V-Levée.

SUCRE HAVANE—150 caisses sucre jaune et brun en débarquement du brick Titi, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 mai 34, Vieille Levée.

TABAC en feuille—40 balles tabac pour cape, en débarquement du brick Titi, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
4 mai 34, Vieille-Levée.

FROMAGES de Gruyère—En magasin un lot de fromages de Gruyère, de la marque Yersin et Lecoultre, à vendre par LOBSON & SYLVESTRE,
4mai 67, Chartres.

CHARGEMENT de la goëlette Corro—2000 barils chaux de pierre de Thomaston, à vendre par
JOHN HAYMAN & CO,
4 mai Troisième Mun., No 11, Magasins Rouges.

WILLIAM DAVIDSON & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRE
81, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
44, Rue Poydras.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en conformité à la convenance des acheteurs, à vendre par CHURAT & PEYCHAUD,
No 11 rue Royale

CIGARES—75,000 cigares Millar, en débarquement de la [illegible] Catherine de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO.,
11 & 15, St Louis.

[illegible]

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LES prix de passage dans les chars sont comme suit:

Billet seul, pour tout endroit en deçà de la rue Plaisance, 20 cents.
Enfans au dessous de 12 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $ 7 00
Billet personnel pour trois mois payable d'avance, $30 — Les quartiers termineront fin janvier, avril, juillet et octobre, et la distance sera au delà de la rue Plaisance.—Idem pour toute distance en deçà de la rue Plaisance, $15.
—Les enfants allant à l'école et les esclaves $6 00.
Les chars arrivent et partent de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.
En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.
Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev., 6 1/2h. P M		Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	7 1/2
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/2	"	2 h. P. M.
"	5 1/2	"	4 1/2
"	7 1/2	"	6 1/2
Avec chev. 9 1/2 P. M.		Avec chevaux,	8 P. M.
Dito	11 1/2 P. M.	Dito	10 P. M.

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nlle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, un train partira de Carrollton à 5 heures du soir et de la Nlle-Orléans à 9 1/4, prenant la place des chars à chevaux, à l'exception des jours de pluie.

Il y aura à chaque train des chars expressement pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, à 6 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M. " — De Lafay. hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 d[illegible]

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et 8 en été, et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 11 1/2 de la Nlle-Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nlle-Orléans et 10 1/2 de Lafayette.

Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON,
6mai Ingénieur en chef.

A. BARRAUD,

COIFFEUR-PARFUMEUR,
ENCOIGNURE ROYALE ET ORLÉANS.

A l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs que partant sous peu de jours pour France, il offre en vente au prix coûtant et même au-dessous, tous les objets ci-dessous mentionnés et récemment reçus de Paris. Il recommande sa parfumerie aux personnes qui en font usage comme véritablement venant de France, de la maison Monpelas et autres. Il n'en fabrique aucunement en son établissement.

Nomenclature des Marchandises:

Lingerie pour dames et enfants, bonnets, cols, guimpes, mouchoirs batiste brodés et unis, bas de soie et autres, jarretières, ombrelles, cravaches, fleurs pour mariées et pour bals, éventails, bijouterie, fantaisie, peignes, jai, écaille, buffe, &c.

Objets pour Hommes:

Chemises toile fine et extra fine, de coton et en couleur, foulards, cravattes, gants, bretelles, parapluies, cannes, cravaches, fouets de cabriolet, objets de fantaisie, cristaux, ornements de cheminée, dessus de toilette, vers d'eau, flacons, flacons de poche, boîtes à poudre, boîtes à ouvrage; corbeilles pour mariée et pour baptême, boîtes à odeur, coffrets pour bijoux, peignes, brosses.

Parfumerie fine, extra fine, poupées, jouets d'enfants, cheveux pour nattes, frisettes, perruques, toupets, &c. Messieurs les coiffeurs trouveront chez lui un grand assortiment de tresses à perruques et raies de chair. 4 mai.

VIN Rouge—250 barriques vin rouge qualité supérieure et marque Marseille, ayant droit au drawback, à vendre par P. P. CUSACHS,
4 mai Encoig. Conde et St-Philippe.

VIN Claret—72 barriques vin claret de St Vécens, ayant droit au drawback, à vendre par
P. P. CUSACHS,
4 mai Enc. Conde et St-Philippe

BOUCHONS—72 balles, 15,000 chaque bouchons bouteille veloutés extra fine, 40 balles 15,000 chaque, bouchons pointus fins, 60 balles 15000 chaque bouchons droits, veloutés, extra fins, ayant droit au drawback, à vendre par P. P. CUSACHS,
4 mai. Encoig. Conde et St-Philippe.

SAFRAN—1 caisse 60 liv. safran Espagnol qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. P. CUSACHS,
4 mai Encoig. Conde et St-Philippe.

SUCRE—50 caisses sucre blanc et terrassé, à vendre par P. P. CUSACHS,
4 mai. Encoig. Conde et St-Philippe.

MIEL—10 barils miel blanc de la Havane, à vendre par P. P. CUSACHS,
4 mai Encoig. Conde et St-Philippe.

BOUTEILLES—20 grosses bouteilles façon Madère 20 caisses bouteilles façon Bordeaux, à vendre par P. P. CUSACHS,
4 mai Encoig. Conde et St-Philippe.

AMANDES—20 barils amandes douces sans coque; 5 barils amandes amères, ayant droit au drawback, à vendre par P. P. CUSACHS,
4 mai. Encoig. Conde et St-Philippe.

SUCRE DE LA HAVANE—20 caisses de sucre brun en magasin, à vendre par
WM. H. SIMMONS,
4 mai 44, rue Poydras.

WHISKEY—170 barils de Whiskey rectifié, à vendre par W. H. SIMMONS,
4 mai 44, rue Poydras.

CIGARES DE LA HAVANE—100,000 cigares de Regalia, des marques suivantes, savoir: Emilio, Lealtad, Luna, Montero, Colon et Carbajal, à vendre par W. H. SIMMONS,
4 mai 44, rue Poydras.

FONDS de la Banque des Citoyens en somme à la convenance des acheteurs, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
4 mai 22, St Louis

Dr. CHARLES DELERY, D. M. P.
ENCOIGNURE BOURBON ET ST. PIERRE.
30av

SOCIETE.—Les soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de HENRY TETE & CO pour l'entreprise de tous genres d'affaires en commission.
HENRY TETE,
1 mai—1m A. VERLOIN DE GRUY.

Bureau de Placement
POUR LES PERSONNES DES DEUX SEXES.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a transféré son bureau, rue Ste Anne, encoignure Condé, à côté du Cosmopolite Exchange. Il espère par ses soins et son exactitude mériter la confiance du public.

Les personnes qui auront des travaux de quelle nature que ce soit à faire exécuter, tels que:—réparations et nettoyages de maisons, collections de toute espèce d'effets, d'habillemens, lingerie, broderie, &c., peuvent s'adresser au bureau où leurs demandes seront remplies avec célérité, soins et au plus bas prix possibles, toujours établis à l'avance.
1mai—1f L. CATOIR.

MME MAUGEY née Dezeveaux, sage-femme, reçue par la faculté de médecine de Paris et de la Nouvelle Orléans, a l'honneur de prévenir les Dames de sa clientelle, et le public en général, qu'à dater de ce jour, 1er mai, sa maison d'accouchement est actuellement rue Royale, No 149, entre Toulouse et St Louis. Des chambres convenables y sont disposées afin de recevoir des Dames pensionnaires et qui désireraient au besoin y faire leurs couches. Mme Maugey saigne, vaccine, et donne ses soins à toutes les maladies des dames et enfants.
1er mai—2m

A VENDRE une jolie propriété, située dans la première Municipalité, faubourg Treme, ayant 28 pieds environ face à la rue Dumaine, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Galvez et Miro; il y a sur le dit lot de terre, une maison composée de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie devant et derrière, celle-ci est vitrée. Aussi: cuisine, puits, lieux en briques.

Un autre lot de terre, ayant 40 pieds de face à la rue Miro, sur 120 pieds de profondeur, joignant le lot précédent par la profondeur.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux ou au No 22e, rue Bourbon. 28 avril—15f

TABAC à priser de toutes qualités tels que:—A la rose, Maccauba, Scott, Irlandais, &c. En débarquement et à vendre par H. Bonnabel, Pharmacien, rue Tchoupitoulas et Natchez. 1mai

TOURNIQUETS dits de Campagne, aiguilles de chirurgien, trousses, instruments pour dentistes, appareils à fractures, pompes à estomac, appareils à ventouse, trocarts, scarificateurs, seringues de toutes grandeurs, à vis et sans boîte &c., &c., maintenant dans le port, à vendre par
H. BONNABEL, Pharmacien.
1mai Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

A VENDRE, en débarquement du brick California, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St Emilion, Nos 1 et 2,
10 barils par 20 gallons Cognac,
16 caisses de 12 btles cerises à l'eau de vie, par
NUMA LACOSTE,
1er mai 103, rue Royale.

HUILE Plagniol et Marcelin Fils—200 paniers de 12 bouteilles et 24 demi btles, en magasin et à vendre par NUMA LACOSTE,
1er mai 103, rue Royale.

GRAINES FRAICHES—Par le Memphis, de New-York, un grand assortiment de graines pour les semailles de printemps, betteraves, haricots choux, carottes, laitues, persil, navets, etc.
1 mai W. DINN, 11 Commune

BOIS D'ARC, ORANGER OSAGE—Reçu 40 livres graines de bois d'arc, le meilleur bois pour haies. Les épines de ce bois sont si fortes que le bétail ne peut le traverser. En très peu, la haie est très fournie. W. DINN,
1 mai 11 Commune

POIS PIGEON—A vendre par le soussigné, un lot de pois pour pigeons, à vendre par
4 mai WM. DINN, 11 Commune.

SANGSUES Hongroises de choix, en débarquement et à vendre en gros par
H. BONNABEL,
1 mai Pharmacien rue Tchoupitoulas

WHISKEY—150 barils, rectifié, à vendre par
1mai W. H. SIMMONS, 44, Poydras.

SUCRE—200 caisses blanc, jaune et brun, en magasin, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
29 av 32, Vieille Levée.

INDIGO—5 surons Guatimala, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
29 av 32, Vieille Levée.

COGNAC PELLEVOISIN.— 10 demi pipes Cognac Pellevoisin, 4ème preuve.
20 quarts do do do dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
30 av—1m 90, rue de la Douane.

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux:—[illegible] barriques vin rouge bon ord.; 200 caisses vin [illegible] [illegible] D. LANATA, 9, rue Jefferson.

[illegible]

LOUIS [illegible], ex-député officier naval, [illegible], a l'honneur d'informer ses amis et les négociants, importateurs en général qu'il a ouvert, rue de la Bourse, encoignure Clinton et en face de la Douane, un bureau de courtage et d'affaires maritimes et commissions de chargeurs de toutes espèces d'affaires de douane telles que: Entrées de marchandises d'importation, entrées de drawbacks, d'emmagasinage &c., entrées et expéditions de navires, règlements de réclamations avariées &c. L'expérience qu'il a acquise pendant près de dix années consécutives d'emploi assidu à la douane lui assureront, il ose l'espérer, le patronage de cette communauté commerciale, et il s'en[illegible] à justifier la confiance des personnes qui l'emploieront. 7 mai—30

Avis Maçonique.

LE nouveau Temple Maçonique, encoignure des rues Carondelet et Perdido, sera dédié, avec les cérémonies d'usage, lundi 31 mai 1847.

Tous les Maçons réguliers sont invités à assister à cette solennité, dont un programme sera publié en temps convenable.
A. J. WILLIAMS, Comité
6 mai—1f W. H. HOWARD d'arrangements

Mme et M. Dufour,

CELEBRES phrénologistes et phrénologistes, peuvent être consultés tous les jours de 9 heures du matin à 8 heures du soir, rue DAUPHINE, No 161.

M. et Mme Dufour ayant depuis longues années pratiqué la science astrologique dans ses branches les plus essentielles, la phrénologie et la physiologie, offrent leurs services au public. Les succès qu'ils ont obtenus dans ces différentes sciences les a engagés à en faire l'application aux portraits au Daguerréotype et à donner un horoscope écrit sur chaque portrait qui leur sera adressé. Ils ont la conviction que les résultats qu'ils sont à même d'offrir au public, garantira leurs professions de toute qualification fâcheuse ou arbitraire. 7mai

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.

PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs.

Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc;

Papier pour quincailliers et pour échantillonnes;

Papier à imprimer de toutes grandeurs;

Le tout aux prix les plus bas des manufactures.
A. GORDON, agent,
7 mai—1an 6, Front Levee.

A VENDRE par les soussignés:
3,000 boites et demi-boites sardines à l'huile,
500 boites et demi-boites petits pois accommodés,
500 do do truffes du Perigord,
500 do do saumon anglais,
500 do do homards.
500 demi-boites cepes à l'huile,
150 boites de 2 et 4 livres bœuf bouilli,
15 caisses anchois à l'huile,
Pâtes et gibiers truffés de toutes dimensions,
Fruits au jus et à l'eau de vie, et beaucoup d'autres conserves alimentaires, à vendre par
LOREILHE & Co,
7 mai Encoignure Royale et Douane

A VENDRE—UN FONDS DE GROCERIES, situé au coin des rues Bourbon et Dumaine. S'adresser sur les lieux.
Nouvelle Orléans, 4 mai 1847. 4 mai—3

JALAP—36 balles en débarquement du brick Apalachicola, venant de Tampico, à vendre par
J. M. CABALLERO,
7 mai 32, Vieille Levee

FRUITS à l'eau de vie — 300 caisses cerises, 50 caisses abricots, 50 do prunes et abricots, à vendre par LOREILHE & Co,
7 mai Encoignure Royale et Douane

HUILE d'olives—150 paniers de 20, 22 et 24 onces des meilleures marques;
50 caisses de 30 flacons huile superfine de Florence, à vendre par LOREILHE & Co,
17 mai Encoignure Royale et Douane

HUILE de Séville et potiches—150 potiches de qualité supérieure, à vendre par
LOREILHE & Co.
7 mai Encoignure Royale et Douane

LIQUEURS en flacons porcelaine—30 caisses reçues par le navire James Perkins, et à vendre par LOREILHE & Co,
7 mai Encoignure Royale et Douane

CONFITURES de la Havane—40 caisses assorties et à vendre par LOREILHE & Co,
7 mai Encoignure Royale et Douane

UNE caisse maroquins noirs, à vendre par
D. B. MACARTY,
7 mai 128, rue Bourbon

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, maintenant en déchargement du navire Lorena du Havre.
2 caisses peaux vernies de Nys & Co, 1re qualité
2 do peaux de veau cirées, 1re qualité
1 do prunelle pour chaussure,
1 balle fil à cordonnier.
D. B. MACARTY,
6 mai 128, Bourbon

CAFE.—475 sacs en débarquement de la goëlette Bidi Hamet venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
6mai 26, Vieille Levée

SUCRE—230 caisses blanc et jaune, en débarquement de la goëlette Bidi Hamet de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
6mai 26, Vieille Levée.

CIGARES Principe.— 114,250 en débarquement du brick Helen, à vendre par
J. M. CABALLERO
6mai 32, Vieille Levée.

HARICOTS—31 barils en débarquement du vapeur Champion, à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
6mai 60, Camp

CAFE—130 sacs Havane,
50 do Java vieux gouvernement, à vendre par
J W STANTON & Co,
30 av Encoig. Magasine et Lafayette

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux, 50 barils vinaigre blanc, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
28 av 11 et 15, St Louis.

INDIGO—Guatemala, à vendre en magasin, par
J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures marques de cigares de la Havane, constamment en vente par J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levee

CIGARES HAVANE — En débarquement des bricks T. Street et Titi, 50,250 de qualités assorties. J. M. CABALLERO,
4 mai 32, Vieille Levee.

CAFE Havane—70 sacs café Havane, reçu par le St Mary, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
29 av 31, Vieille Levée

LAINE du Mexique—273 balles à vendre en magasin, par HEPBURN & TURPIN,
29 av 31, Vieille Levée.

MOUSSE—131 balles mousse noire, en bon ordre, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
29av 31, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—120 milliers, régalias & millar, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
29av 31 Vieille Levée

EN débarquement des navires Robert Parker & James Perkins, venant de Bordeaux et à vendre, savoir
84 barriques vin rouge Montferrand.
64 do do St Estephe.
45 1/2 do vin blanc Haut-Barsac.
50 caisses vin rouge supérieur Château Lafitte.
50 do do en demi bouteilles Chât. Margaux.
50 do do blanc de Haut-Barsac.
DUBU H. Freres,
28av 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

KIRSCH—100 caisses véritable kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F. PERRET,
29 avril 48, Bienville.

ABSYNTHE.—78 caisses véritable.— Absynthe Suisse, en débarquement du navire Emperor, du Havre, à vendre par F. PERRET,
29av 48, Bienville

LE soussigné A. Brenckman, élève de M. de Beaumont, artificier de S. M. le roi des Belges, a l'honneur d'annoncer au public qu'il est à même d'entreprendre la confection et l'exécution de toutes espèces de pièces d'artifices, tant pour fêtes publiques que pour fêtes particulières. Il se transportera dans la contrée sur demande.
A. BRENCKMAN, rue Ste-Anne,
1mai—6f encoig. Condé, à la fabrique de Cartons.

Papiers convenables pour les marchés Mexicains.

20 balles papier Florette.
30 caisses papier à lettre.
A vendre en entrepôt par
BERTRAND & SIBOS,
29av Encoignure Royale & Bienville.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Robert Parker, California et James Perkins, de Bordeaux:
56 barriques vin Montferrand, 21 do Medoc,
10 do St-Julien, 10 do Margaux,
54 demi-bar. vin blanc Haut-Barsac,
36 demi-barriques Sauterne,
20 caisses St-Julien, 25 do Medoc,
100 do vin blanc Sauterne, 100 do Haut Sauterne,
20 demi-barriques vinaigre blanc,
10 caisses de 12 [illegible] sèches,
6 balles de 30 milliers chaque, bouchons pointus.
Vve MAIGNAN,
29 avril 57, rue St-Louis.

A vendre par le soussigné, en débarquement du navire Robert Parker & California, venant de Bordeaux:
160 barriques vin rouge diverses qualités,
150 demi barriques et barils vin blanc,
250 caisses vin rouge. G. M. LUCAS,
27av—15f 36, Bienville.

A VENDRE—En débarquement du navire Persian, de Marseille:
100 barriques vin, Aussibly fils; 100 do Barthfort.
30 caisses savon, du poids de 25 à 40 livres.
100 paniers huile en demi bouteilles.
200 do do 24 onces, Plagniol.
100 caisses olives verdales.
D LANATA,
10 av 9 & 10, rue Jefferson

RIZ—300 barriques de la Caroline, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
17av 40 Gravier

EN débarquement du navire Robert Parker, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin rouge St-Estephe,
16 " " St-Emilion,
20 " " Queyries.
FERROS,
29av Encoignure Royale et Dumaine.

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux:
5 demi pipes Eau-de-vie, 4me preuve, J.-J. Dupuy,
5 quarts do do do de
400 caisses St-Julien, avec capsules et étiquettes,
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
29av 17 et 19, rue St-Louis.

EN débarquement du navire James Perkins, venant de Bordeaux:
38 barriques vin rouge Pauillac Médoc.
34 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par B TALAMON,
29 avril 182, rue Royale

Bureau pour la vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Avenue de Bouillon, No. 7.

ON fournira des plans [illegible] la propriété des [illegible] à la demande du vendeur. Les prix des [illegible]

[illegible]

C. de Lesa,
vs.
Alexandre Legendre,
alias
Alexandre de Letty Breuil.

Dans la 3me Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

$100 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation et l'incarcération du défendeur Alexandre Legendre, alias Alexandre vicomte de Letty Breuil, arrêté le 5 mars dernier sur un ordre lancé dans l'affaire ci-dessus.

Ledit Alexandre Legendre s'est évadé de la prison de paroisse dans la nuit du 27 courant, en coupant les barreaux de sa fenêtre et se laissant glisser dans la rue Treme. Au moment de fermer sa chambre, le gardien l'avait visitée et avait trouvé tout en parfait état. La corde et les scies dont il s'est servi ont du lui être apportées par des personnes qui sont allées le visiter, ou en dehors par le moyen d'une ficelle. L'évadé est Français de naissance, et arrivé tout récemment dans ce pays, il ne parle que le français. Il est âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces, teint clair, yeux bleus cheveux roussâtres, coupés très ras; il est robuste d'une forte carrure et pesant environ 170 livres. Il porte une épaisse moustache qu'il coupera probablement.

Bureau du Shérif, 28 avril 1847.
29av JOHN L. LEWIS, Shérif

COMPAGNIE D'ASSURANCES
DE LA NOUVELLE ORLEANS.
27 Avril 1847.

A UNE élection tenue le 26 courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de cette compagnie, pour une année.

MESSIEURS

A. St-Martin,	P. Poutz,
J. M. Lapeyre,	J. Y. de Egana,
L. Milaudon,	J. P. M. Rouzan,
Geo. Urquhart,	J. Kruttschnitt.
J. P. Benjamin,	

A une assemblée spéciale de la direction, tenue ce jour, M. A. St Martin a été unanimement élu Président, et pendant son absence M. J. M. Lapeyre, président pro temp.
J. TUYES,
28av—ef Secrétaire

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS, 16 avril 1847.

LES actionnaires de cette institution sont par le présent notifiés d'avoir à se réunir au Bureau de la Banque, samedi, 22 mai prochain, de dix heures A M. à deux heures P M, à l'effet d'élire trois directeurs, conformément à la troisième section d'un acte de la législature, approuvé le 6 avril 1847, intitulé: "Acte à l'effet de mettre l'Etat à l'abri des pertes qui pourraient résulter des bons de l'Etat émis en faveur des banques hypothécaires."
H GALLY,
17 av—sf Président du bureau des commissaires

Terres dans la paroisse Concordia.

SECTIONS [illegible], Nos 11, 12 et 13 dans le township [illegible] Nord, rangée No 8, contenant ensemble [illegible] acres.

Sections [illegible] Nos 7, 8, 9 et 10 dans les [illegible] township [illegible] rangée [illegible] contenant ensemble [illegible] acres.

Sections [illegible] Nos 20 et 21, dans le township No 3 Nord, rangée No 9 Est, contenant ensemble [illegible] acres.

Section No [illegible] township No 9 Nord, rangée No 9 Est, contenant 373 [illegible] acres.

La moitié [illegible], partie du milieu des sections fractionnelles [illegible] 1, 2 et 30, dans le township No 8 Nord, rangée [illegible] Est contenant ensemble 1,190 [illegible] acres, ensemble avec tous les droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et appartenances sur les dites terres qui lui appartiennent ou en dépendent de quelque façon que ce soit.

La moitié indivise, partie du milieu des sections fractionnelles, Nos 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 et 50, dans le township No 9 Nord, rangée No 9 Est, contenant par estimation 3,817 acres [illegible].

La moitié Est du quartier Sud-Ouest de la section No 43 dans le township No 9 Nord, rangée No 10 Est, contenant 80 acres.

La moitié du quartier Nord-Ouest de la section No 44, dans le township No 9 Nord, rangée No 10 Est, contenant 80 acres, ensemble avec tous les droits, privilèges, coutumes, chemins, servitudes et appartenances sur les dites terres qui lui appartiennent ou en dépendent de quelque façon que ce soit.

Les terres ci-dessus seront vendues. On peut en voir le plan chez HEPBURN & TURPIN,
27 avril—1m 31 Vieille Levée

AVIS AUX DAMES.

MM. DOLBEAR & Frere, No 35, rue du Camp, ont l'honneur d'informer les Dames qu'ils [illegible] cette saison une [illegible] des Dames depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi. Rien dans l'éducation d'une [illegible] n'attire autant l'attention que son écriture. Peu de leçons suffisent pour acquérir une belle main.

[illegible] des hommes: à 9 A M et 4, et 7 P M.

[illegible] beaucoup d'hommes de bureau et font le plus grand [illegible] par leur méthode écriture, et un grand nombre de commis, commis d'ailleurs, se trouvant pas l'emploi par la même raison.

Les professeurs désirent que les personnes qui s'adresseront à eux continuent à prendre des leçons jusqu'à ce qu'elles aient acquis une écriture élégante et rapide. Si celles qui désirent prendre des leçons ont besoin de recommencer, s'adresser immédiatement. 19ai

B & A. SOULE, ont transporté leur bureau au No 83, rue Toulouse, entre Royale et Bourbon.
22av—6f

LOUIS DUPIERRIS invite ses amis et connaissances qui désirent du terreau ou du fumier, de s'adresser chez [illegible] Maury frères, forgerons, au coin des rues Bourgogne et Hôpital.
DEPOT: Rue [illegible] entre Urquhart et Morales
27av—1m

INSTITUTION, rue Royale, No 281.

D'APRES [illegible] M. Malavergne [illegible] l'habitude et le savoir [illegible] fonder un établissement en ville. Les cours [illegible] heures [illegible] du soir, à la volonté des élèves.
Prix:—$4, 6, [illegible] 10, selon l'âge.
M. GUILMETTE,
4 mai Professeur d'Anglais.

A VENDRE.

DEUX propriétés très [illegible] dans la 3me Municipalité, savoir:—Une très bonne maison, [illegible] des Remparts, entre les rues St Anne et Orléans faisant face à la place du Cirque dite Congo, sous le No 174, briquetée entre poteaux, la maison et cuisine, couvertes en ardoises, toujours très bien louées, [illegible] un terrain mesurant 40 pieds 7 pouces 2 lignes [illegible] de la rue des Remparts, sur 56 pieds 6 pouces de profondeur, aussi américaine.

Une autre très [illegible] rues Bourbon et Dauphine, briquetée entre poteaux [illegible] d'être recouverte à neuf de [illegible] avec un très beau terrain mesurant, au pied français, 31 pieds 3 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 148 pieds 3 pouces de profondeur.

[illegible] pour le toute [illegible] s'adresser à l'amiable [illegible] 4 mai—4f

A LOUER.

Une [illegible] de maître située à la Pointe Coupée, à environ six milles [illegible] Bayou [illegible]. La maison [illegible] composée de sept appartements en parfait état. Il y a cuisine, chambres pour domestiques, dépôts, jambonnière en briques, remise, cour et un parc d'environ 3 arpens. La maison est très bien située pour une résidence d'été, le terrain étant très élevé et bien ombragé. S'adresser à Gerard & [illegible] à la Nouvelle-Orléans; ou à [illegible] Ledoux à la Pointe-Coupée
5mai—15f

REÇU par les navires Edgar, Rialto, Avolo & Memphis:
20 pièces [illegible] 3 do do brun.
150 pièces [illegible] des Indes, véritable
2 caisses [illegible], 1 do do blanc,
2 do de [illegible] de Sabinlaic,
12 pièces [illegible] de Marseille, pour vestes,
9 caisses [illegible] de fantaisie,
200 pièces [illegible] à moustiquaires,
[illegible]
[illegible] chemises de toutes sortes, [illegible] Rough and Ready, casquettes [illegible] assortiment de [illegible] pour [illegible] JOHN BELLOW Jr
6 mai 9, Canal.

Bouteilles, [illegible], Vinaigre, Capsules pour Bouteilles à Vin.

A VENDRE par les soussignés, les articles suivants, par les navires J. Perkins, Robert Parker et California:
100 caisses vin St-Julien,
50 do do Médoc ordinaire,
100 do do Haut Sauterne,
25 barils [illegible] blanc,
25 do vin [illegible],
30 caisses [illegible] de 12 flacons chaque, pesant [illegible] environ 6 1/2 livres
75 [illegible],
70 milliers [illegible], différentes grandeurs.
J. F. BERCIER,
30 av 54, Vieille Levée.

J. F. [illegible] & Co., 54, Vieille Levée, offrent en vente les articles suivants [illegible]:
[illegible] St-Julien, capsules et étiquettes,
[illegible] de Catalogne,
[illegible], 6me preuve, cercles en fer
[illegible], de 84 bocaux de 3 livres [illegible] expressément pour le marché mexicain. 30av

A VENDRE, presque neufs:
1 table [illegible], acajou, dessus de marbre, $40
1 sofa [illegible] acajou, 35
12 chaises [illegible], 72
1 Piano de Pleyel & Co, 250
S'adresser au No 104, rue St-Louis, près les Remparts, de [illegible] heures du matin et de quatre à cinq heures du soir, avant le 1er mai.
29 avril [illegible] NORTH.

A VENDRE [illegible] soussigné en débarquement du navire [illegible], du Havre:
12 [illegible] de Cruches,
48 do [illegible] grands
[illegible] PERROS,
26 avril Encoignure [illegible] et Dumaine

FOIN—120 balles du Nord, en débarquement [illegible], à vendre par
J. W. STANTON,
30 av coin Magasine et Lafayette

A VENDRE en magasin, d'importations récentes [illegible] les différentes consignations:
Vins rouges ordinaires et vieux en barriques et en demi barriques
Vin de [illegible] do en caisses
Vin blanc de [illegible] barriques et en caisses.
Anisette de Champion et marasquin.
Eau-de-vie de [illegible] de 1re preuve.
Huile d'olive venant d'arriver, en bouteilles de 24 [illegible]
[illegible] supérieur, du marquis de Mazeau [illegible] grandes et un demi bouteilles, par
F. JORDY,
No 10, rue Conti

AUX HABITANTS SUCRIERS

REÇU [illegible] de Liverpool, une machine [illegible] verticale pour presser la canne, [illegible]
A vendre [illegible] à fusion en fer fondu, de [illegible] à vendre par
[illegible] BOANA.
[illegible] 36, Bienville.

AUX [illegible] ET RAFFI[illegible]

LE soussigné [illegible] quatre cents [illegible] ANIMAL [illegible], des différentes [illegible] les meilleures [illegible] et raffineurs [illegible] qui ce soir ne le [illegible] à l'huile [illegible]